



AGENTS DE e.SNCF

JEUX OLYMPIQUES & PARALYMPIQUES (JOP)

QUELLES MESURES SPÉCIFIQUES ?

L'UNSA-Ferroviaire a été reçue en audience par la direction de e.SNCF pour s'assurer qu'aucun salarié ne sera oublié dans le cadre de son investissement professionnel durant toute la période des JOP.



760 €

MINIMUM PAR AGENT

Les 397 agents de e.SNCF effectueront un minimum de huit journées de travail spécifique JOP (8 X 95 €). Si certains dépassent ce minimum, ils bénéficieront de l'indemnité de 95 € par journée de service supplémentaires pendant la période des JOP.

EN CHIFFRES

À ce jour, ce sont 397 salariés qui sont concernés par l'accord JOP, principalement en cybersécurité, pour laquelle 90 % des équipes sont mobilisées. 120 agents de l'assistance utilisateur basés sur tout le territoire sont également impactés, ainsi que certains de la DRC, à D2D, de la Redteam et de la DEA.

QUE DIT LA DIRECTION ?

La direction nous informe que durant cette période la production sera figée. Les agents concernés seront mobilisables, avec des roulements d'astreinte supplémentaire. Un séminaire a eu lieu le 29 mai dernier avec les collaborateurs concernés et un point quotidien sera fait.

N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER VOS ÉLUS UNSA-FERROVIAIRE SI VOUS SOUHAITEZ CONNAÎTRE VOTRE ÉLIGIBILITÉ AU VERSEMENT DE CETTE INDEMNITÉ OU SI VOUS ESTIMEZ AVOIR ÉTÉ OUBLIÉ.

LA CIRCULATION DES AGENTS

Pour l'assistance utilisateur, un stock de matériel est délocalisé. Pour leur permettre d'exercer leurs missions, les agents seront dotés du Pass jeux. Ainsi, ceux-ci auront le droit de circuler librement même dans les zones rouges en voiture. Pour les astreintes qui doivent venir sur Saint-Denis (jour ou nuit), des taxis (G7) seront mis à leur disposition pour leurs déplacements.